

Renens, le 17 mai 2016

Présentation des comptes 2015

Les comptes 2015 enregistrent un excédent de charges de Fr. 669'931.55. Bien que déficitaire, le résultat est cependant meilleur qu'envisagé, puisque le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 3.2 millions. La marge d'autofinancement se monte à Fr. 5'652'183.25 et a financé 67.45 % des investissements net 2015 qui s'élèvent à Fr. 8'379'219.87.

Le total des charges de la Commune de Renens pour l'exercice 2015 s'élève à Fr. 102.8 millions. Le déficit relatif aux comptes 2015 est moins important que prévu grâce notamment à un suivi attentif des frais de fonctionnement par l'ensemble des Directions de l'administration.

Le total des revenus de la Commune de Renens s'élève à Fr. 102.1 millions. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales confirme le repli constaté en 2014 avec un écart négatif par rapport au budget (Fr. - 0.626 million). Ce repli est aussi à mettre en relation avec la diminution du taux de base des entreprises qui a passé de 9.5% en 2013 à 9.0% en 2014 et 2015 - baisse de taux votée par le Grand Conseil et qui se poursuivra en 2016 avec un abaissement à 8.5%. Un recul est aussi constaté au niveau des impôts conjoncturels ou aléatoires (droit de mutation, gains immobiliers, successions et donations). Cependant, ce recul, très probablement temporaire, ne dit rien sur le long terme de ce genre d'impôts.

Parmi les principaux investissements, on peut relever la fin des travaux au collège du Censuy, les études pour l'agrandissement et la rénovation du Centre technique communal, ou encore les travaux liés aux collecteurs. D'autres investissements ont été décalés dans le temps et viendront l'an prochain. Ainsi, le total des emprunts à moyen et long terme a augmenté de Fr. 66.0 millions à Fr. 74.0 millions.

La situation financière de la Ville de Renens au 31 décembre 2015 peut être qualifiée de saine. Les comptes 2015 présentés sont également les derniers de cette législature durant laquelle plusieurs investissements importants ont été réalisés pour un montant de Fr. 49 millions. Ce montant aurait pu être plus important sans le décalage dans le temps d'autres grands projets initiés par la Municipalité dont les investissements et les chantiers se concrétiseront durant la prochaine législature. Dès lors, les emprunts augmenteront inévitablement ces prochaines années.

Durant la prochaine législature, la Municipalité en place devra également répondre aux besoins importants de la population, notamment en matière d'accueil de jour, ce qui mettra également les finances communales sous pression et cela dans un contexte financier moins favorable en termes de recettes (RIE III).

La Municipalité entend continuer à faire un usage parcimonieux des finances publiques en continuant à fixer des priorités dans la planification des projets afin de poursuivre son développement, pour le bien-être de la population renanaise.

Renseignements :

Jean-François Clément, Conseiller municipal, Direction Finances - 079 645 79 77

Marianne Huguenin, Syndique - 079 424 38 42

Remplacement de l'application de gestion du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier. Cet investissement s'inscrit dans la volonté des autorités de poursuivre la modernisation et l'amélioration des prestations offertes, par des outils informatiques adaptés et des moyens de gestion performants.

La Commune de Renens remplace progressivement les applications de gestion informatique dans les domaines des ressources humaines, de la comptabilité et de la gestion communale. Ces développements s'inscrivent dans la concrétisation des orientations stratégiques à l'horizon 2020. Le projet d'acquisition d'un logiciel petite enfance s'inscrit dans la même orientation stratégique.

Le réseau d'accueil de jour Renens-Crissier a vu son nombre de places multiplié par 2.5 depuis 2009 avec des perspectives de croissance annoncées pour les prochaines années. Il est donc devenu impératif de le doter d'un outil informatique adéquat.

Le logiciel actuellement utilisé, s'il permet de traiter une partie des tâches en relation avec l'accueil de jour des enfants, ne propose pas une solution globale pour ce type de service et ne répond plus de manière optimale aux besoins. L'acquisition d'un nouveau logiciel permettra ainsi au Réseau Renens-Crissier de mieux gérer sa progression et de répondre aux demandes de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (Faje) et à l'évolution de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

L'avantage de cette opération sera la mise à disposition d'une solution globale qui permettra de centraliser toutes les informations (de l'inscription sur une liste d'attente à la facturation finale de la prestation). Il simplifiera également le processus de suivi et les risques d'erreur liés à des saisies multiples. Finalement, le temps consacré à des tâches administratives devrait sensiblement diminuer et permettre au personnel des structures d'accueil d'avoir plus de temps pour se consacrer à l'essentiel de leur métier.

Le coût des travaux de mise en place du logiciel dans l'ensemble du Réseau d'accueil de jour Renens-Crissier se monte à CHF 300'000.- TTC. Après remboursement des partenaires – commune de Crissier et partenaires privés - selon une clé de répartition validée par tous, la somme nette pour Renens sera de CHF 199'000.-TTC.

Son introduction sera effectuée en parallèle des nouvelles applications de comptabilité et de paie, afin d'éviter d'engager des ressources financières dans des frais d'adaptation du logiciel actuel, ce qui signifie une mise en service échelonnée dès 2016.

Renseignements :

Didier Divoine, Conseiller municipal, Direction Sécurité sociale – 078 708 70 87

Olivier Golaz, Conseiller municipal, Direction Sécurité publique-Informatique-Population - 079 398 76 77

Société Coopérative d'Habitation de Renens et agglomération (SCHR) – Chemin de Borjod 2 à 10 – Augmentation de la surface, prolongation et nouvelles conditions du droit de superficie

La Municipalité de la Ville de Renens dépose un préavis pour l'augmentation de la surface du droit de superficie accordé à la SCHR pour la parcelle sise au Chemin de Borjod 2 à 10, ainsi que pour sa prolongation et son adaptation sur le plan financier. Ce faisant, la Municipalité entend pérenniser une société partenaire de la Commune et créer les conditions favorables à la construction de deux immeubles à loyers abordables.

La SCHR est une société coopérative qui a pour but, avec l'aide des pouvoirs publics, de favoriser une offre de logements sûrs à des loyers modérés sur le territoire de la commune de Renens, pour toutes les couches de la population notamment les familles, les personnes handicapées et âgées. La Commune de Renens possède 1500 parts sociales de la société.

Un droit de superficie, érigé en droit distinct et permanent (DDP), sur la parcelle communale No 982 sise "En Borjod" (3'782 m²) a été concédé en faveur de la SCHR. Cette dernière y a érigé 5 petits immeubles de 6 appartements, soit 30 logements au total. Le droit a commencé le 1^{er} juillet 1946, pour une durée de soixante ans, soit jusqu'au 30 juin 2006. Il a été prolongé en 2006 pour une période de 30 ans, aux mêmes conditions, incluant une indexation annuelle sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation.

Entre 2012 et 2015, la SCHR a rénové et transformé les appartements des bâtiments Borjod 2, 6 et 10. Le coût de ces rénovations s'est élevé à environ CHF 1 million par immeuble sans aucune augmentation de surface de logements. Aujourd'hui, la SCHR projette de démolir les bâtiments Borjod 4 et 8 et de reconstruire deux bâtiments de 9 appartements chacun. Pour concrétiser ce projet, la SCHR a besoin d'une surface totale de 5'100 m² et de ses droits à bâtir, d'où la nécessité d'augmenter le droit de superficie sur la parcelle communale attenante.

Par le présent préavis, la Municipalité propose ainsi d'augmenter la surface du droit de superficie de 3'782 à 5'100 m², mais également d'établir un nouveau droit de superficie de 60 ans, soit jusqu'en 2076. Elle a de même souhaité à cette occasion se poser la question de la bonne utilisation de ses terrains communaux et de ne pas éluder la question de leur rentabilité possible. Les revenus des DDP ont peu évolué ces dernières décennies et la question de mieux rentabiliser son patrimoine se pose.

Il est finalement proposé de fixer, après négociation et en accord avec la société, une nouvelle redevance annuelle à Fr. 15.-/m² dès le 1^{er} octobre 2016 et de l'augmenter de Fr. 2.- tous les deux ans, durant les 10 années suivantes jusqu'à la somme de Fr. 25.- en 2026. Dès cette date, la redevance sera indexée selon l'indice des prix à la consommation de janvier de l'année en cours. Le prix sera maintenu à Fr. 25.- au minimum, même en cas de baisse de l'IPC. Ce prix, inférieur à celui que demanderait la valeur réelle mais non spéculative du terrain, va permettre à la SCHR de maintenir des conditions d'attribution adaptées à ses buts. Cette politique de prix correspond de fait à un subventionnement indirect en accord avec la politique communale.

Par ailleurs, les loyers des appartements des immeubles Borjod déjà rénovés et transformés seront abaissés malgré l'augmentation de la redevance - ce en raison de la plus longue période d'amortissement des travaux permise par la prolongation du droit de superficie. Ce préavis représente un bon compromis entre une gestion adaptée de la valorisation financière des terrains mis à disposition sous forme de droit de superficie et une volonté politique de maintenir un niveau de loyers accessibles sur le territoire communal.

Renseignements:

Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal, Direction Bâtiments et Environnement - 076 372 53 63

Jean-François Clément, Conseiller municipal, Direction Finances - 079 645 79 77

Didier Divoine, Conseiller municipal, Direction Sécurité sociale – 078 708 70 87

Mesures d'accompagnement pour le retour du tram à Renens

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal la seconde étape du financement communal nécessaire pour accompagner la première étape du tram entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens. Elle concerne une requalification de l'espace public, en particulier la mise en double sens de l'avenue du 14-avril, ainsi que la mise en séparatif des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées, pour un crédit total de Fr. 13,5 millions. Bien plus qu'une infrastructure, ce projet de tram représente une étape majeure pour le développement urbanistique de Renens et permet de tendre vers un développement durable des transports de demain.

Le développement de Renens et de tout l'Ouest lausannois et l'évolution des transports entraînent depuis les années 2000 une demande très forte sur l'axe est-ouest des transports publics. La ligne tl 7, puis la ligne 17 ont atteint des niveaux de saturation et d'instabilité aux heures de pointe en raison de l'accroissement constant du trafic automobile. La ligne 17 entre Lausanne (Georgette) et Villars-Ste-Croix (Croix-du-Péage) est ainsi devenue en 2014 la ligne de bus et de trolleybus la plus fréquentée du réseau des tl.

Résultat de réflexions intercommunales engagées dès 2005 et mesure phare du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le retour du tram entre Lausanne et Renens s'inscrit dès lors dans une logique de développement de transports publics performants, desservant des secteurs à fort potentiel de clientèle. Il s'agit également du retour d'une infrastructure ayant existé par le passé, sur un tracé pratiquement semblable sur le territoire de Renens, mais en site propre cette fois. L'évolution du trafic motorisé dans les années 60 l'avait vu disparaître au profit de la voiture d'une part et des trolleybus d'autre part.

Le tracé de la première étape du tram prévoit 10 stations, dont 4 se trouvent sur le territoire renenais : Gare de Renens, Hôtel-de-Ville, Renens-Croisée et Perrelet. Il aura pour conséquence fonctionnelle majeure la mise en double sens de l'avenue du 14-Avril, qui va accueillir le trafic de transit venant de l'ouest offrant ainsi au tram un site propre et au centre-ville une tranquillisation de la circulation. La création du mail du Marché, espace carré arborisé sur l'Avenue du 14 avril, symbolisera la mutation de cette route en une avenue accueillante et verdoyante de cœur de ville. Le terminus, provisoire, du tram, en lien direct avec la gare sur la place au nord, est également un élément marquant de l'arrivée du tram et se fera en étroite synergie avec la rénovation de la gare, la requalification des places adjacentes et la réalisation de la passerelle "Rayon vert", travaux engagés par les 4 communes partenaires de la gare.

Par ailleurs, la construction de la plateforme du tram implique le déplacement de toutes les infrastructures souterraines sur le trajet du tram. Ce déplacement nécessaire offre ainsi une opportunité d'accélérer la mise en séparatif des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées (EC+EU), en majeure partie à charge de la commune.

Les aménagements pour les piétons et les cyclistes ont été pris en compte dans tout le développement du projet, au même titre que l'ensemble des autres modes de transport. Il s'agit, dans un projet urbain de cette importance, de garantir une accessibilité multimodale de qualité, sans mettre les modes de transport en opposition les uns par rapport aux autres.

Le tram permettra d'augmenter le nombre de voyageurs, de créer un réseau performant et confortable et de repenser les transports de l'agglomération. De par son architecture de ligne, il constituera de plus un fil conducteur visible entre les quartiers qu'il traverse, créant des liens de proximité entre des communes ou des quartiers jusqu'alors éloignés.

L'ensemble de ces travaux d'une durée prévue de 48 mois impacteront fortement la Ville de Renens, ses habitants et ses acteurs économiques, exigeant patience et indulgence. Il s'agira d'accompagner ce projet urbanistique majeur tout à la fois avec force, conviction et finesse. Fruit d'une collaboration exemplaire au niveau cantonal et intercommunal et reconnu par la Confédération, il représente l'opportunité de requalifier l'espace public au profit d'une meilleure qualité de vie des habitants de Renens et de l'agglomération.

Renseignements:

Marianne Huguenin, Syndique - 079 424 38 42

Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81